

Date de transmission de l'acte: 04/07/2024  
Date de reception de l'AR: 04/07/2024  
046-214602732-DE\_2024\_44-DE  
A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 02 juillet 2024**

---

**Membres en exercice :** 15  
**Présents :** 12  
**Représentés :** 2  
**Votants :** 14

Date de la convocation : 27 juin 2024  
*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 02 juillet 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Stéphane DEVEZ représenté par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :** Jean-François GUERRAND

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 02 juillet 2024  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 3 juillet 2024

**Objet : SYSTEME DE REGULATION DU CHAUFFAGE/CLIMATISATION DU FOYER RURAL**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le chauffage réversible du foyer rural a été changé en 2023 par l'entreprise Froid et Machines. Il s'avère que cette installation ne peut être mis en mode chauffage ou climatisation sans l'intervention du fournisseur. Un devis a été demandé afin de pouvoir actionner directement le changement de températures par la collectivité et de laisser une manœuvre possible pour les locataires du foyer rural.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider le devis de Froid et Machines du Haut Quercy pour la somme de 6 859.68 € HT soit 8 231.62 € TTC.
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer le devis et toutes pièces nécessaires à cette décision.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*